CONSEIL POUR LA CONSERVATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

1998 - IMPÉRATIFS DE CONSERVATION DES STOCKS DE SÉBASTE POUR LES UNITÉS 1, 2 ET 3, ET LA DIVISION 3-O

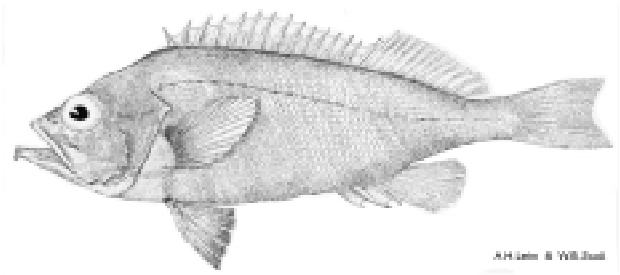

RAPPORT AU MINISTRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS

CCRH.97.R.7
novembre 1997

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre 1: Introduction 5

Chapitre 2: Recommandations pour chaque stocks 7

1. Sébaste unité 1- 4RST+3Pn (J.-M.)+4Vn (J.-M.) 8
2. Sébaste unité 2 - 3Ps4Vs4Wfg+3Pn4Vn (J.-D.) 10
3. Sébaste unité 3 - 4WdehklX 12
4. Sébaste 3O 14

ANNEXES

1. Invitation aux intervenants et questions pour orienter les discussions 17
2. Mémoires reçus pour les consultations 21

Publié et préparé par:

Conseil pour la conservation des ressources halieutiques
C.p.2001
Succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 5W3

Site Web: www.ncr.dfo.ca/frcc

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada 1997

Cat. No. Fs 1-61/3-1997F
ISBN 0-662-82469-5

Also available in English

CHAPITRE 1: INTRODUCTION

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre d'une série de rapports que le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) remet au ministre des Pêches et des Océans sur les mesures de conservation des stocks de poisson de fond dans l'est du Canada. Le présent rapport porte sur les stocks de sébaste de la division 3-0 et des unités 1, 2 et 3.

Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) tient chaque année des consultations publiques avec les parties intéressées dans le but d'obtenir de l'information sur tous les stocks de poisson de fond dans l'Atlantique. Le CCRH s'inspire entre autres de cette information pour formuler des recommandations au ministre des Pêches et des Océans sur les exigences annuelles en matière de conservation du poisson de fond de l'Atlantique. En vue du présent rapport, nous avons tenu le 24 octobre, à Halifax (Nouvelle-Écosse), une réunion spéciale avec des pêcheurs et d'autres parties intéressées. Cette rencontre portait uniquement sur les stocks de sébaste. Par ailleurs, nous avons pris connaissance de certains documents écrits qui nous ont été envoyés et dont vous trouverez la liste à l'appendice 1.

QUESTIONS DE CONSERVATION

Dans le cadre des consultations, de nombreuses personnes ont fait part de leurs préoccupations au sujet de l'état et de la santé des stocks de sébaste. La plupart de ces préoccupations ont été abordées au chapitre 2 du présent rapport dans la partie sur les recommandations par stock. Toutefois, le Conseil tient à mettre l'accent sur certaines de ces préoccupations et à attirer l'attention sur certaines difficultés.

SCIENCE ET INFORMATION

Le Conseil sait qu'il est difficile d'évaluer les stocks de sébaste. Par ailleurs, il est aussi conscient des progrès réalisés jusqu'à ce jour par le Secteur des sciences du ministère des Pêches et des Océans. Le CCRH se réjouit de l'adoption de méthodes d'évaluation par zone du sébaste, de la mise en place du programme multidisciplinaire sur le sébaste et de la participation accrue de l'industrie à des programmes tels que celui des pêches de contrôle. Néanmoins, tous les intervenants - les scientifiques, l'industrie et le Conseil - continuent d'être frustrés par le manque de données fiables sur les stocks de sébaste. Par exemple, nous n'avons actuellement qu'un seul indicateur d'abondance du sébaste de l'unité 1, et l'industrie craint que cet indicateur (qui s'inscrit dans le cadre d'un relevé général du poisson de fond) ne soit pas vraiment représentatif de l'état de ce stock de sébaste. Nous avons maintenant un indicateur d'abondance reconnu pour l'unité 2, mais on n'a toujours pas établi de liens entre, d'une part, cet indicateur et, d'autre part, les indicateurs utilisés par le passé et les courbes des taux de prises commerciales. Il est donc difficile d'évaluer l'état relatif de la ressource. Quant à l'unité 3, on se préoccupe également de la fiabilité de l'indice de relevé et des restrictions relatives aux endroits d'échantillonnage. En 3-0, il semble que le relevé sert surtout à évaluer l'abondance de petits sébastes. Il n'y a donc aucun indicateur fiable de la biomasse du sébaste adulte. On considère que dans de nombreux cas, l'indice de relevé sous-estime l'abondance. Le Conseil recommande donc que, si c'est possible, on arrive à des conclusions précises à ce sujet (en faisant d'autres recherches s'il le faut) dans le but de déterminer l'ampleur de cette sous-estimation, afin de pouvoir établir avec plus d'exactitude les taux d'exploitation (par ex. F0.1) antérieurs, actuels et futurs.

La division des stocks de sébaste en fonction de l'unité 1 et de l'unité 2 continue de présenter des difficultés. Le sébaste de l'unité 2 est capturé à proximité de la ligne de division des deux stocks. L'industrie croit qu'il se peut très bien qu'une partie de ces prises soit constituée de sébaste de l'unité 1. Au cours des consultations, les scientifiques ont déclaré qu'il leur est à peu près impossible de différencier ces deux stocks. Il faut absolument poursuivre les efforts en vue de régler ce problème.

Les membres du Conseil croient qu'il serait avantageux que les scientifiques, l'industrie et d'autres parties intéressées participent davantage au processus consultatif régional (PCR). S'il y avait plus de scientifiques (y compris des scientifiques qui ne sont pas des spécialistes du sébaste), on pourrait élargir la discussion sur les méthodes d'évaluation et les résultats. Une plus grande participation de l'industrie, des provinces et d'autres personnes est également importante. À cette fin, il faut que la tenue du PCR soit connue de tous. Par ailleurs, dans le but de faciliter une participation plus active d'autres scientifiques et de l'industrie, on pourrait envisager la possibilité de tenir le PCR sur le sébaste en même temps qu'un autre PCR,

par exemple celui de la plate-forme néo-écossaise - baie de Fundy. Prière de noter qu'en formulant de tels commentaires, le CCRH ne préconise pas de cesser d'évaluer le sébaste par zone.

Les membres du CCRH sont préoccupés par la possibilité que le MPO fasse un relevé du sébaste de l'unité 2 au moyen d'un navire de recherche aux deux ans au lieu de chaque année. Il ne faut pas oublier qu'à l'est d'Halifax, la pêche du sébaste est l'une des rares pêches du poisson de fond à être restées ouvertes et que le sébaste est très important au niveau de la valeur globale de la pêche du poisson de fond. Par contre, les membres du Conseil savent que le sébaste est un poisson dont la nature évolue relativement plus lentement. Si le relevé du sébaste devait être effectué aux deux ans, les membres du Conseil recommandent qu'on utilise alors le même bateau, le même engin et le même chalut pour prélever des échantillons dans les unités 1 et 2. De plus, on devrait continuer, du moins dans un avenir immédiat, à utiliser l'indice actuel du navire de recherche pour le sébaste de l'unité 1 utilisé dans le cadre des relevés réguliers du poisson de fond dans le Golfe effectués à l'été et à l'automne.

Gestion des pêches et application des règlements :

Le CCRH est heureux du recours à des outils de conservation tels que les zones d'accès restreint comme le «noeud papillon» (*Bowtie*) de l'unité 3 et de l'adoption de protocoles d'entente sur les petits poissons. Le CCRH reste préoccupé par le gaspillage inhérent à la pêche continue du sébaste de petite taille. Si cette situation persiste, nous nous retrouverons dans une position où nous ne pourrons plus exploiter le potentiel à long terme des stocks de géniteurs. Il faudrait accélérer la recherche et les travaux expérimentaux dans le but de régler ce grave problème. De plus, **les membres du Conseil demandent instamment que les programmes d'échantillonnage en mer et à quai soient mis en application de façon pleine et entière en vue de faire respecter rigoureusement les protocoles sur les petits poissons et la réglementation sur les rejets.**

Une autre des préoccupations du Conseil quant à l'efficacité de l'application des règlements dans le cadre de la pêche du sébaste se situe au niveau de la pertinence du Programme de contrôle à quai (PCQ). Pour être plus précis, les membres du Conseil recommandent que tous les débarquements à quai soient contrôlés.

CHAPITRE 2:
RECOMMANDATIONS POUR CHAQUE STOCKS

1. Sébaste unité 1- 4RST+3Pn (J.-M.)+4Vn (J.-M.)

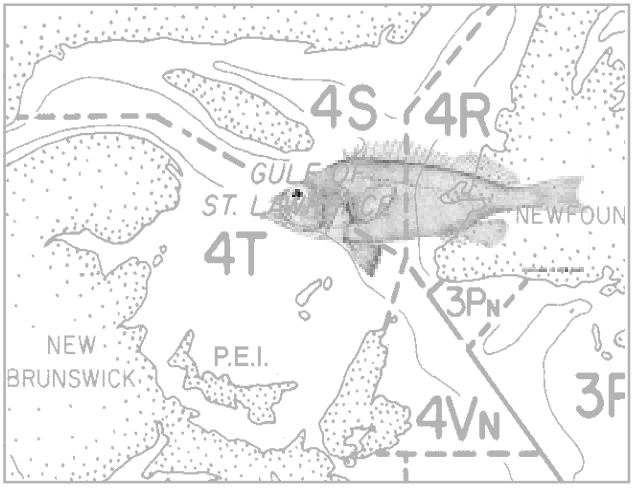

Historique des recommandations du CCRH

En novembre 1993, le Conseil s'est inquiété de l'état de ce stock et recommandé que le TAC de 1994 soit fixé à 30 000 t (réduction de 50 %) dans l'optique du maintien, dans la mesure du possible, de ce niveau pendant les deux années suivantes afin d'en garantir la stabilité.

Dans son rapport de 1994, le Conseil a recommandé, pour le sébaste de l'unité 1, que les travaux scientifiques en cours soient accrus et élaborés en collaboration avec l'industrie afin de préciser les unités de gestion du sébaste et de mieux comprendre les régimes migratoires et l'état du stock. Le TAC recommandé pour 1995 était de 7 500 t. Le Conseil a aussi recommandé l'adoption d'un protocole pour les poissons de petite taille afin de protéger les sébastes juvéniles et proposé que Pêches et Océans, en consultation avec les intervenants de l'industrie, limite la pêche le plus possible au cours de la période allant de janvier à juin. Le Ministre a pris en considération le TAC recommandé par le Conseil, mais a conclu qu'aucune pêche du sébaste dans l'unité 1 ne devrait être effectuée en 1995. Conformément à la recommandation de travaux mixtes industrie-Sciences sur le sébaste, un programme de recherche multidisciplinaire a été élaboré conjointement avec les intervenants de l'industrie et le MPO dans le but de trouver des réponses à des questions clés ayant trait à la biologie, aux migrations ainsi qu'à la définition et à l'état des stocks de sébaste. Le Conseil a recommandé pour 1996 et, encore, pour 1997 que le moratoire soit maintenu et que l'on minimise les captures accessoires de sébaste au cours d'autres pêches. En 1997, le CCRH a de plus recommandé que l'industrie et les Sciences collaborent à la réalisation de relevés, mais aucun n'a encore été effectué.

Consultations de 1997

Le Conseil a tenu une consultation spéciale sur les stocks de sébaste le 24 octobre 1997. L'industrie s'est dite très préoccupée du déclin constant de la biomasse de ce stock et du manque de renseignements en l'absence d'une pêche commerciale. L'industrie a demandé, encore une

Recommandation # 1:

Le CCRH recommande:

1.1. de n'effectuer aucune pêche commerciale dirigée en 1998;

1.2. de réaliser un relevé permanent mixte industrie-Sciences par pêche sentinelle à composante uniquement scientifique et à composante permettant d'obtenir à nouveau un indice du taux de capture commercial.

a) Le quota accordé à cette fin ne devrait pas être supérieur à 1 000 t.

b) Le mode de participation à cette pêche sentinelle devrait favoriser ceux qui ont antérieurement exploité ce stock et dont les captures étaient utilisées pour déterminer l'indice du taux de capture commercial, ce qui permettrait de comparer le nouvel indice à l'ancien.

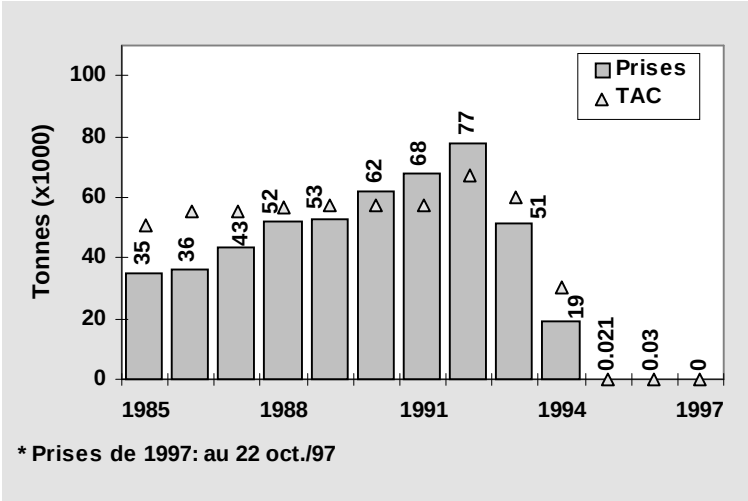

fois, des relevés par pêche sentinelle et exprimé ses inquiétudes relativement à l'utilisation des relevés du poisson de fond Needler à titre d'indicateur principal de l'état du stock. Les commentaires faits au cours des consultations ou sous forme de mémoires écrits faisaient état de l'absence d'estimation de la biomasse dans les rapports sur l'état des stocks et indiquaient que certaines prises devraient être autorisées afin d'accroître les renseignements sur ce stock. Comme pour les années antérieures, la division entre les unités 1 et 2 a été mise en doute et on s'est inquiété de la pêche de sébastes de l'unité 1 se trouvant dans l'unité 2.

Analyse

Constations du rapport de 1997 du MPO sur l'état des stocks :

- absence d'indice de recrutement à venir;
- niveau de biomasse très faible et
- le rétablissement ne pourra survenir que de 7 à 9 années après un recrutement appréciable.

Le Conseil demeure très préoccupé de l'état de ce stock et signale l'absence d'améliorations apparentes en dépit du moratoire. Le Conseil est aussi d'avis qu'il est important de recueillir plus d'information sur ce stock de par des travaux mixtes industrie-Sciences, notamment en ce qui a trait à l'obtention d'un indice pratique et utile en remplacement de celui des pêches commerciales. Il est à signaler qu'il s'agit de la seule pêche importante sous moratoire pour laquelle il n'y a aucun relevé par pêche sentinelle.

Opinions du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : semble très bas

	Comparativement à la moyenne
Biomasse des géniteurs :	**basse**
Biomasse totale :	**basse**
Recrutement :	**très faible**
Croissance et conditions :	**aucune observation particulière**
Structure par âge :	**faible**

Niveau d'exploitation récent : moratoire

2. Sébaste unité 2 - 3Ps4Vs4Wfg+3Pn4Vn (J.-D.)

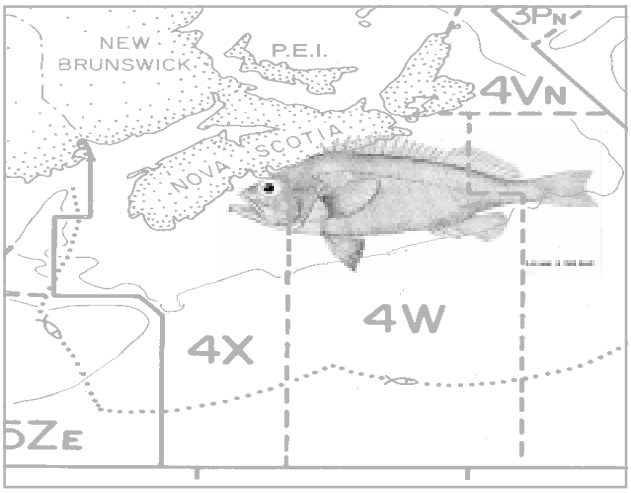

Historique des recommandations du CCRH

En novembre 1993, le Conseil a recommandé que le TAC du sébaste de l'unité 2 soit réduit de 28 000 t à 25 000 t en 1994. En novembre 1994, le Conseil a recommandé que le TAC soit fixé à 20 000 t pour 1995 et qu'un protocole de protection des petits poissons soit imposé pour protéger les juvéniles. Le Conseil a aussi recommandé que soit interdite la pêche en 3Pn et 4Vn en novembre et décembre et que des travaux scientifiques soient réalisés afin de définir les unités de gestion du sébaste et d'accroître nos connaissances du régime de migration et de l'état du stock. Le Conseil a en outre recommandé que la pêche soit limitée le plus possible de janvier à juin afin d'éviter la capture des poissons pouvant provenir de l'unité 1. Le Ministre a réduit le TAC de 1995 à 14 000 t et imposé des mesures afin d'éviter la capture de sébastes de l'unité 1 lorsqu'ils se trouvent mélangés à ceux de l'unité 2.

Le Conseil a recommandé de réduire à 10 000 t le TAC de 1996, d'imposer des protocoles strictes de protection des petits poissons, d'interdire la pêche en 3Pn et 4Vn en novembre et décembre et de limiter le plus possible la pêche de janvier à juin. En 1997, le CCRH a recommandé le maintien à 10 000 t du TAC, le maintien des protocoles de protection des petits poissons et un examen par le MPO et l'industrie de la pertinence de protéger la classe d'âge de 1998.

Consultations de 1997

Le Conseil a tenu une consultation spéciale sur les stocks de sébaste le 24 octobre 1997. Bon nombre des représentants de l'industrie ont mis en doute la valeur correspondant au niveau $F_{0,1}$ pour ce stock qui était indiquée dans le rapport sur l'évaluation des stocks. Certains ont signalé que le niveau $F_{0,1}$ pourrait aussi élevé que 15 000 t. Tous les participants aux consultations étaient d'avis que ce stock était en bon état et ont donc proposé une certaine augmentation du quota.

Recommandation # 2:

Le CCRH recommande:

2.1. de porter le TAC à 11 000 t en 1998;

2.2. de maintenir les fermetures de saison et de zone;

2.3. de maintenir et de faire respecter de façon rigoureuse le protocole de protection des petits poissons et de faire examiner par le MPO et l'industrie la pertinence du maintien de la protection de la classe d'âge de 1988 et des mesures nécessaires à cette fin, notamment la fermeture de nouveaux secteurs ou l'apport de corrections à la taille minimale du protocole;

2.4. que les Sciences du MPO tentent de déterminer :

a) le potentiel à long terme du stock et

b) le profil historique des taux d'exploitation.

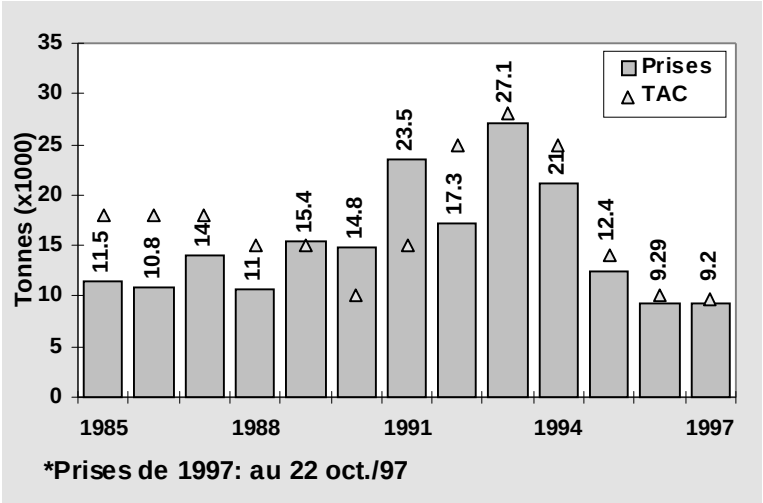

Bon nombre ont mentionné que les problèmes découlant de la capture de petits sébastes pouvaient être éliminés en évitant certains secteurs, notamment celui de la « barrière de pierre ». Certains ont souligné que la sélectivité des engins n'était pas la solution aux problèmes de la capture de petits poissons.

Analyse

Constatations du rapport de 1997 du MPO sur l'état des stocks :

- L'effectif du stock demeure stable.
- Il y a certains indices d'un bon recrutement après la classe d'âge de 1988 (classe de 1994).
- Des captures atteignant 10 000 t en 1998 correspondraient à un taux d'exploitation de 10 % environ ou moins (inférieur au niveau $F_{0,1}$).

Bien que le rapport sur l'état des stocks signale la stabilité du stock, il ne présente pas d'analyse mettant en relation la biomasse du stock avec la moyenne à long terme. L'évolution de l'indice du taux de prise commercial au cours de la dernière décennie et certains résultats de relevés pourraient indiquer que ce stock ne s'est pas complètement rétabli. Le Conseil maintien sa stratégie de rétablissement du stock et fait preuve de prudence en matière de recommandation de quotas. Il signale que la classe d'âge de 1988 n'est pas encore complètement mature et, comme on ne peut encore compter sur celle de 1994, il faudra la contrôler avec soin afin d'en déterminer l'importance. Le Conseil est d'avis qu'il faut continuer de protéger la classe d'âge de 1988. Si cela est fait, et si les indicateurs du stock demeurent favorables, le Conseil croit que le potentiel de rétablissement du stock sera atteint et qu'il sera possible de hausser le TAC dans l'optique d'une valeur à long terme. En l'absence d'une valeur plus exacte pour l'évaluation, le Conseil est d'avis qu'il serait raisonnable d'adopter, comme hypothèse de travail, une valeur cible de prises soutenues à long terme de 15 000 t.

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : stable

	Comparativement à la moyenne
Biomasse des géniteurs :	**stable**
Biomasse totale :	**stable**
Recrutement :	**bon : fortes classes d'âge en 1988 et en 1994**
Croissance et conditions :	**aucune observation particulière**
Structure par âge :	**en hausse**
Répartition :	**aucune observation particulière**

Niveau d'exploitation récent : probablement inférieur à F0.1

3. Sébaste unité 3 - 4WdehklX

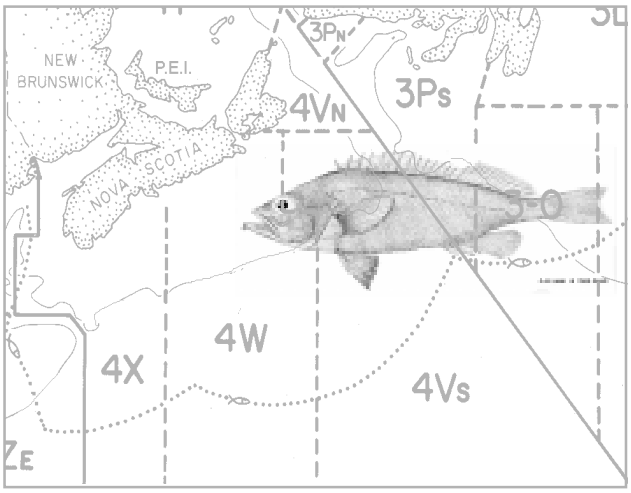

Historique des recommandations du CCRH

En novembre 1993 et novembre 1994, le Conseil a recommandé de fixer à 10 000 t le TAC du sébaste de l'unité 3 en 1994. Le Conseil a aussi recommandé en 1994 que l'incidence de petits poissons soit contrôlée en 1995 et que le secteur soit fermé à la pêche lorsque cette incidence atteint un certain niveau. En novembre 1995, le Conseil a mentionné de nouveau la nécessité de maintenir en 1996 les mêmes dispositions que celles recommandées en 1994 relativement à la fermeture de secteurs pour la protection des petits poissons, et a maintenu à 10 000 t le TAC pour 1996. Le Conseil a aussi recommandé le maintien à 10 000 t du TAC de sébaste de l'unité 3 pour 1997. Il a de plus recommandé que le protocole de protection des petits poissons soit appliqué et respecté de façon uniforme et indiqué que d'autres mesures d'évitement des petits poissons devraient être évaluées, notamment l'augmentation du maillage.

Consultations de 1997

L'industrie a signalé que l'effort de pêche appliqué à ce stock avait augmenté au cours de la dernière année car les plus grandes sociétés qui n'avaient pas exploité leurs quotas au cours des années précédentes le faisaient maintenant à l'aide de bateaux plus petits. Certains participants ont indiqué au Conseil que cette pêche devait faire l'objet de mesures d'application des règlements plus strictes. D'autres ont mentionné que le secteur Bowtie, au nord du banc Brown's, constituait une zone importante qui devait être protégée de par le maintien et l'affinement de la fermeture de ce secteur.

Analyse

Constatations du rapport de 1997 du MPO sur l'état des stocks :

- Le niveau d'abondance du sébaste de l'unité 3 ne présente aucune tendance depuis la fin des années 1980.
- Le recrutement présente certains indices d'amélioration au cours des dernières années.
- Des prises de 10 000 t en 1998 correspondraient environ au niveau $F_{0,1}$.

Recommandation # 3:

Le CCRH recommande:

3.1. de fixer à 10 000 t le TAC du sébaste de l'unité 3 en 1998;

3.2. d'appliquer et de faire respecter de façon stricte et constante le protocole de protection des petits poissons;

3.3. de redéfinir le secteur fermé connu sous le nom de Bowtie afin d'optimiser la protection des petits poissons, et d'examiner la possibilité d'y inclure le Western Hole et certaines parties du banc Brown's;

3.4. que les Sciences du MPO tentent de définir de façon plus exacte le niveau de capture soutenu de ce stock.

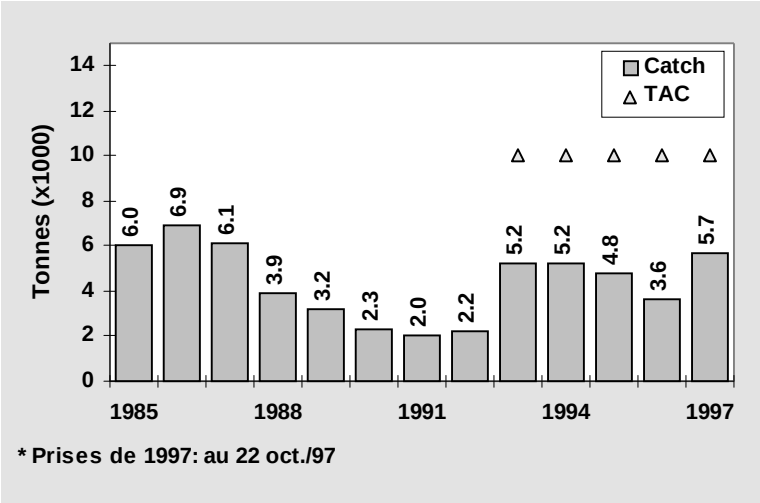

Il n'existe pas d'estimation absolue de l'abondance de ce stock. Le Conseil signale cependant que l'effectif du stock n'a pas présenté de tendance à long terme et qu'un quota correspondant au niveau $F_{0,1}$ semble approprié. Le stock présente aussi une bonne gamme de classes d'âge et une bonne structure des âges.

Le CCRH note avec plaisir que le MPO et l'industrie collaborent actuellement à la définition et à l'affinement des secteurs fermés à la pêche afin de trouver une solution à la capture des petits poissons.

Opinions du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : aucune tendance, près de la moyenne

Comparativement à la moyenne

Biomasse des géniteurs :	**aucune tendance, près de la moyenne**
Biomasse totale :	**aucune tendance, près de la moyenne**
Recrutement :	**en hausse**
Croissance et conditions :	**moyennes**
Structure par âge :	**en hausse**
Répartition :	**aucune observation particulière**

Niveau d'exploitation récent : inférieur à F0.1

4. Sébaste 3O

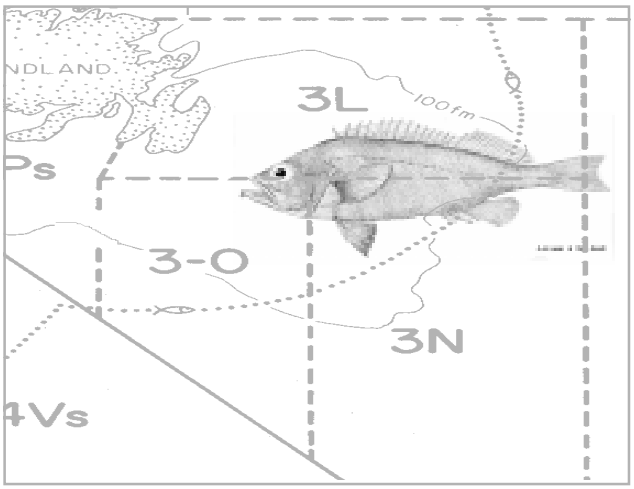

Historique des recommandations du CCRH

En novembre 1993, le Conseil a recommandé de réduire le TAC à 10 000 t pour 1994. En novembre 1994, le Conseil s'est dit inquiet des incertitudes relatives à l'origine et à l'abondance des petits poissons dans cette division. Il a recommandé que le TAC de 1995 soit fixé à 10 000 t, que l'on adopte un protocole afin de protéger les sébastes juvéniles et que, de plus, les travaux de recherche sur l'origine des petits poissons de cette division soit intensifiés.

Le Conseil a recommandé un TAC de 10 000 t pour 1996 de même que le maintien des protocoles de protection des petits poissons. Il a aussi souligné la nécessité de poursuivre les études afin de déterminer la relation existant entre le sébaste de 3-O et celui des divisions voisines. Le Conseil a aussi recommandé pour 1997 un TAC de 10 000 t et ajouté que les protocoles de protection des petits poissons soient conservés et étendus à toutes les flottilles dans l'ensemble de l'aire de répartition du stock. Le CCRH a aussi mentionné qu'il serait bon d'examiner la possibilité de modifier les engins afin de réduire les captures de petits poissons tout en minimisant la mortalité de post-sélection.

Consultations de 1997

Le Conseil a tenu une consultation spéciale sur les stocks de sébaste le 24 octobre 1997. L'industrie s'est dite inquiète de la pêche pratiquée en eau peu profonde dans cette région. Certains participants ont signalé que des bateaux de moins de 100 pieds pêchant le sébaste de 3-O avaient capturé des quantités importantes de juvéniles et effectué des prises accidentelles appréciables d'autres espèces. Certains ont proposé de limiter la pêche au-delà d'une ligne correspondant à la profondeur des 100 brasses. D'autres se sont aussi inquiétés des insuffisances de l'application de la réglementation pour cette pêche.

Analyse

Constatations du rapport de 1997 du MPO sur l'état des stocks :

- Les plus gros poissons se trouvent en eau plus profonde mais dans des secteurs où le chalutage est généralement impossible.

Recommandation # 4:

Le CCRH recommande:

4.1. de fixer à 10 000 t le TAC du sébaste de 3O en 1998;

4.2. de poursuivre les travaux scientifiques afin de déterminer les niveaux de récolte soutenus de ce stock;

4.3. de maintenir les protocoles de protection des petits poissons et de les appliquer de façon rigoureuse à toutes les flottilles pêchant dans l'ensemble de l'aire de répartition du stock;

4.4. de tenir un atelier MPO-industrie sur les problèmes connexes à la capture des juvéniles, notamment la définition de secteurs fermés ou de pêche limitée, et d'intégrer les résultats de l'atelier aux PPAC de toutes les flottilles en 1998.

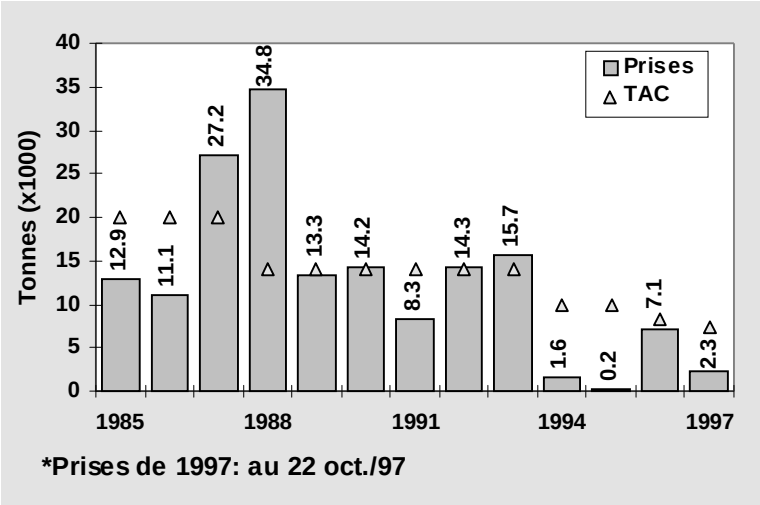

- Il est impossible de décrire les tendances générales de l'effectif total du stock ou d'estimer la proportion de la population pouvant actuellement être exploitée.
- Des prises de l'ordre de 10 000 t ne devraient pas nuire à la ressource.

Le Conseil s'inquiète des faibles résultats de deux relevés consécutifs et d'autres indices de l'absence de recrutement ou de la présence de petits poissons. La situation devra être contrôlée de près.

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock : stable

Comparativement à la moyenne

Biomasse des géniteurs : **inconnue**

Biomasse totale : **probablement en hausse**

Recrutement : **faible**

Croissance et conditions : **aucune observation particulière**

Structure par âge : **en hausse**

Répartition : **aucune observation particulière**

Niveau d'exploitation récent : probablement inférieur à F0.1

ANNEXE 1:

INVITATION AUX INTERVENANTS ET QUESTIONS POUR ORIENTER LES DISCUSSIONS

ANNEXE 1: LETTRE AUX INTERVENANTS

Le 14 octobre 1997

Aux intervenants pour le sébaste,

Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) tiendra des consultations publiques le 21-24 octobre afin de rassembler de l'information sur les stocks de poisson de fond de la Plate-forme Scotia et de la baie de Fundy **et de l'aider à faire des recommandations pour 1998 au ministre des Pêches et des Océans relativement aux impératifs de conservation de ces stocks de poisson de fond.**

Les intervenants qui s'intéressent au sébaste sont invités à une séance distincte du CCRH, sur le sébaste des unités 1, 2, 3 et 3-0, qui se tiendra le vendredi 24 octobre, à 10 h, au *Holiday Inn Express* de Bedford.

Les intervenants sont invités à présenter leurs interventions publiques sous la forme d'une présentation verbale ou en envoyant un mémoire écrit au CCRH,CP 2001, Succ D,Ottawa (Ont.) K1P 5W3, tél (613) 998-0433, fax (613) 998-1146, internet www.ncr.dfo.ca/frcc.

La conservation et la durabilité des stocks de poisson de fond posent un défi de taille pour toutes les espèces. Le Conseil fonde ses avis sur de sains principes de conservation et préconise l'approche de la prévention. Tous les intervenants ont intérêt à ce que ces consultations donnent de bons résultats. Vos opinions sont importantes et nous espérons pouvoir compter sur votre participation à tous.

Fred Woodman
Président

QUESTIONS À DES FINS DE DISCUSSION LORS DES CONSULTATIONS DU CCRH SUR LE SÉBASTE DES UNITÉS 1, 2 ET 3 ET DE LA DIVISION 3O

1. En accord avec le mandat du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) de voir au rétablissement des stocks, le CCRH a recommandé, au cours des quatre dernières années, une réduction des quotas, des fermetures de la pêche, des augmentations de la taille des mailles et des protocoles pour la protection des juvéniles. Compte tenu du mandat du Conseil, est-ce que ces mesures ont été adéquates et efficaces pour reconstituer les stocks?

2. Dans sa lettre au ministre des Pêches et des Océans concernant les priorités de la recherche, le CCRH préconisait une plus grande collaboration entre les régions sur la question de la recherche sur le sébaste. Y a-t-il, à votre avis, des points précis qu'il faudrait aborder en priorité dans la recherche sur le sébaste?

3. L'an dernier, le CCRH a demandé que des mesures (p. ex. pêches sentinelles ou indicatrices) soient prises pour améliorer et augmenter les connaissances sur les stocks de sébaste, en particulier dans l'unité 1 visée par un moratoire depuis 1995. Cela a-t-il été suffisant pour apaiser les inquiétudes? Faudrait-il faire davantage à l'avenir?

4. Est-ce que les données scientifiques sur le sébaste des unités 2 et 3 et de la division 3O de l'OPANO se comparent à votre expérience de la pêche de ces stocks au cours des dernières années? Si ce n'est pas le cas, comment diffèrent-elles?

5. Selon certaines indications, la pêche du sébaste dans l'unité 2 se serait améliorée cette année. Est-ce que cela concorde avec vos propres observations? Est-ce qu'un TAC de 10 000 t assurera la stabilité dans cette pêche, permet-il actuellement le rétablissement des stocks, ou est-ce que les stocks sont encore à la baisse? D'autres mesures sont-elles nécessaires pour protéger la classe de 1988?

6. On a signalé d'importantes prises de petit sébaste dans l'unité 3. Le protocole de protection des juvéniles a-t-il été efficace et le contrôle des petits sébastes au débarquement a-t-il été adéquat? Devrions-nous agrandir la zone fermée à la pêche du sébaste juvénile pour y inclure d'autres secteurs, comme le *Western Hole*?

7. L'an dernier, le CCRH a recommandé des modifications aux engins afin de réduire les captures de petits sébastes dans 3O. Est-ce que cela s'est produit? Selon vos observations, quels résultats les modifications d'engins ont-elles produits?

8. Certains rapports indiquent que l'effort de pêche sur le sébaste 3O a augmenté. Ce secteur a toujours été reconnu pour la petite taille du sébaste, surtout dans les eaux peu profondes. Quelles mesures recommanderiez-vous pour éliminer les captures de petits sébastes? Est-ce que l'agrandissement des mailles est la solution, faudrait-il imposer des restrictions de profondeur ou fermer la zone?

ANNEXE 2:

MÉMOIRES REÇUS POUR LES CONSULTATIONS

ANNEXE 2: MÉMOIRES REÇUS POUR LES CONSULTATIONS

CCRH.97.GR-RF.1 Brian Giroux, Scotia Fundy Mobile Gear Fisherman's Assoc., Yarmouth, N.S.

CCRH.97.GR-RF.2 Groundfish Enterprise Allocation Council, Gloucester, ON